



SUD éducation Bouches-du-Rhône
29 Bd Longchamp
13001 MARSEILLE
Tel/Fax : 04 91 91 99 78
Email : sudeduc13@sudeducation.org
Site : <http://sudeduc13.ouvaton.org/>



Marseille, le 30 juin 2017,

À l'attention de Monsieur le DASEN des Bouches-du-Rhône,

Objet : Demande de réintégration du PRODAS dans le plan académique de formation.

Monsieur le DASEN,

Nous avons été interpellés par de nombreux enseignants et par des écoles où l'on s'inquiète du retrait du projet PRODAS du plan académique de formation (PAF).

Suite à une réunion qui s'est tenue entre l'Éducation nationale et le Planning familial, ce dernier a été informé du retrait du PRODAS du PAF. Les services de l'Éducation Nationale ont invoqué des questions organisationnelles -mobilisation des brigades pour la mise en œuvre des CP à 12 en REP+- pour arrêter ce projet.

De plus, l'utilité de ce programme pour les enseignants et les élèves a été remise en cause. Pourtant, les enseignants qui pratiquent le PRODAS dans leur classe certifient que ce programme est bénéfique pour les élèves dans leur acquisition d'une plus grande autonomie affective, émotionnelle et mentale. Celui-ci favorise également un climat scolaire apaisé. On ne peut prôner une école bienveillante et dans le même temps supprimer les projets qui y contribuent.

En tant que syndicat de l'Éducation nationale, nous considérons que la mise en place du dispositif « CP à 12 » ne peut se faire au détriment de projets qui fonctionnent et qui ont l'adhésion des enseignants. Plus généralement, nous ne pouvons accepter un redéploiement des brigades au détriment du remplacement dans les écoles, ce qui remet en cause les départs en formation et les remplacements pour congé maladie.

SUD éducation 13 demande que le PRODAS soit remis au plan de formation académique, et que le quota de brigades soit suffisant pour permettre le départ en formation des enseignants ainsi que les autres besoins en remplacement.

Croyez, M. le DASEN, à notre attachement à un service public d'Éducation de qualité ainsi qu'à la défense de ce dernier, notamment à travers le droit syndical et au respect du droit de ses agents.